Image not found or type unknown

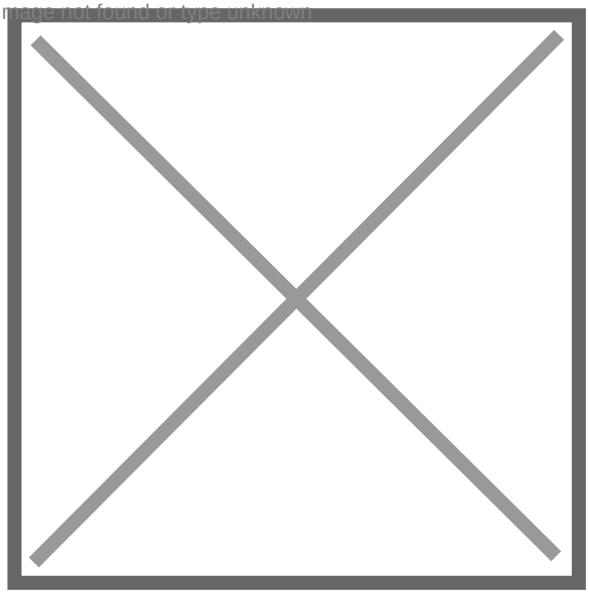

Violences vonlontaires et intention de commettre un délit

Par **nordika**, le **10/02/2014** à **23:32**

Bonsoir,

Le 21 décembre, j'ai déposé plainte pour violences volontaires entrainant 5 jours d'ITT et intention de commettre un délit contre mon ex concubin (j'ai vécu chez lui 6 mois, nous n'étions ni mariés, ni pacsés).

Samedi 1er février, il m'a de nouveau brutalisée. Bilan, hématomes, contusions et 2 jours d'ITT.

Les deux fait ce sont déroulés chez lui, à son domicile.
A chaque fois, il m'a menacé de me faire bien pire.

J'ai de nouveau porter plainte. Il n'a toujours pas été convoqué pour la première plainte, donc je me demande quel est le délais pour qu'il le soit ?

Je sais que son ex a déjà fait des mains courantes contre lui pour menaces.

J'aurais également souhaité savoir ce qu'il risque.
Un simple rappelle à la loi ? Une amende ? L'interdiction de m'approcher ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **11/02/2014** à **07:31**

Bonjour,

Petite rectification : quand un couple n'est ni marié ni pacsé, nous ne sommes pas en présence de "conjoints" mais de "concubins". Le terme de "conjoint" ne s'applique qu'aux couples mariés. Nuance indispensable à connaître si on veut avoir l'aide de la justice par la suite.

Le dépôt d'une main courante ne sert strictement à rien, il faut déposer une plainte soit auprès du commissariat de police le plus proche, soit auprès de la brigade de gendarmenrie la plus proche, à défaut, si les bleus ne veulent pas enregistrer votre plainte, faire un dossier et déposer cette plainte directement au procureur de la république, au greffe de votre tribunal. Dans ce dépôt de plainte, vous vous "constiturez partie civile". Seule une plainte va déclancher une enquête et votre compagno sera très rapidement convoqué par les enquêteurs. Faites-vous aider par un avocat et si vos moyens financiers sont faibles, demandez, au greffe, l'aide juridictionnelle, vous y avez droit.

Par **nordika**, le **11/02/2014** à **13:29**

Vous m'avez mal compris.
Son ex a deja fait des mains courantes pour menaces mais moi j'ai deposé plaintes deux fois !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés